

N°55/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 novembre 2021

OBJET : DELIBERATION POUR Doter d'un défibrillateur cardiaque la salle des fêtes des Costes et l'ancienne mairie de St Eusebe et demander une subvention pour ces achats

Le quinze novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 29 octobre 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à GRAS Julien), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à CATELAN Thierry), GIRAUD Sylvie (pouvoirs donnés à HELSEN Véronique)

ABSENT : GALLAND Daniel,

Monsieur le Maire reprend le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, qui précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les ERP de catégorie 4 doivent être équipés. Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose déjà d'un défibrillateur à la mairie pouvant servir pour la salle polyvalente de Chauffayer. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'équiper la salle des fêtes des Costes. Après discussion, il est demandé qu'un défibrillateur soit également installé à l'ancienne mairie de St Eusèbe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une aide financière au Département des Hautes Alpes. Le Département soutient les communes dont la population est comprise entre 200 et 2000 habitants pour mettre en place des défibrillateurs automatisés accessibles au public. L'aide est d'un montant maximum de 70 % du prix HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'équiper la salle des fêtes des Costes et l'ancienne mairie de St Eusèbe d'un défibrillateur automatisé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Département pour une demande de subvention
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE